

## AVIS PUBLIC

---

---

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1127

---

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 12 août 2014, a adopté le règlement n° 1127, intitulé : « *Parcs et terrains de jeux – Aires sans fumée* ».

Le but de ce règlement est de promouvoir de saines habitudes de vie et favoriser le respect mutuel entre fumeur et non-fumeur.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15<sup>e</sup> jour  
du mois d'août de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 15 août 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 12 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site Web : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier